



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du jeudi 28 juin 2018 – 20h15 – foyer de la grande salle**

Présidence : Monsieur Alain BUSSARD,

Personnes absentes excusées : Mesdames Déborah BIGNENS, Sandra VARONIER-MISCHLER ainsi que Messieurs Nicolas BOILLAT, Pasquale CIABURRI, Antonio FELGUEIRAS, Stéphane PICHON et Guillaume SAOULI.

Personnes absentes non excusées : aucune

* * *

M. le Président Alain BUSSARD souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **43** membres présents, le quorum (fixé à **26** membres) est atteint. Le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président ouvre la séance et demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, ce dernier se présente donc comme suit :

1. **Adoption** du procès-verbal du 2 mai 2018
2. **Communications** du bureau
3. **Préavis N° 01-2018** : Autorisation de travaux "Aménagement du chalet du Mont-Bally, réfection du chemin d'accès et approvisionnement en eau : Demande de crédit – **Rapport de la commission ad hoc**
4. **Préavis N° 01-2018** : Autorisation de travaux "Aménagement du chalet du Mont-Bally, réfection du chemin d'accès et approvisionnement en eau : Demande de crédit – **Rapport de la commission des finances**
5. **Préavis N° 02-2018** : Compte 2017 – **Rapport de la Municipalité**
6. **Préavis N° 02-2018** : Compte 2017 – **Rapport de la commission de gestion**
7. **Préavis N° 02-2018** : Compte 2017 – **Adoption des comptes et décharge**
8. **Renouvellement du bureau** : nomination du Président, nomination du Vice-Président, nomination des scrutateurs et nomination des scrutateurs suppléants
9. **Informations** de la Municipalité
10. **Divers** et propositions individuelles



1. Adoption du procès-verbal du 2 mai 2018

La lecture intégrale du PV n'étant pas demandée, le Président demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

M. Laurent GUIGNARD: en relation avec sa réponse donnée à Mme Doris CHRISTEN (cf. page 3, point 5, §2), les précisions suivantes sont apportées :

*"(...) Or, la Police cantonale vaudoise a informé la Commune **et L'ASSAGIE** qu'il est strictement interdit d'occuper ces deux fonctions en même temps. ~~La Commune~~ **L'ASSAGIE** étant à cours de personnel en ce moment, il est difficile de trouver un-une remplaçant-e (...).*

Le PV, avec sa modification, est accepté à l'unanimité. Le Président remercie sa rédactrice.

2. Communication du bureau

Informations :

- mercredi **16 mai** : visite destinée au Conseil du nouveau collège ;
- samedi **16 juin** : portes ouvertes de l'école de musique de la Fanfare de Gimel ;
- **du 9 au 20 juillet** : la 23ème édition des camps de foot (ACVF) sera organisé à Gimel ;
- mercredi **1er août** : commémoration de notre Fête nationale
- les **22 et 23 septembre** : le LG Trail – course à pied d'environ 110 km et 3'400 mètres de dénivelé positif – reliera Lausanne à Genève et passera à Gimel. Un ravitaillement est prévu sur le chemin qui longe la Saubrette (proche du pont de la route d'Aubonne).
- samedi **29 septembre** : inauguration du nouveau collège.

3. Préavis N° 01-2018 Autorisation de travaux "Aménagement du chalet du Mont-Bally, réfection du chemin d'accès et approvisionnement en eau : Demande de crédit"

En préambule à la discussion, le Président passe la parole à M. Philippe REZZONICO qui souhaite faire une déclaration.

Considérant que le rapport de la Commission ad hoc et celui de la Commission des finances présentent des conclusions divergentes (cette dernière refusant le préavis), la Municipalité entend retirer son préavis dans sa forme actuelle. Elle prendra contact avec la Commission des finances en vue d'explicitier les points à l'origine de son refus. Ensuite de quoi, la Municipalité décidera de la suite qu'elle entend donner à ce préavis. Les deux Commissions sont toutefois remerciées pour leur travail.

Le Président prend acte de la décision de la Municipalité. Dans ces circonstances, les points **3** et **4** de l'ordre du jour sont supprimés.

5. Préavis N° 02-2018 : Compte 2017 – Rapport de la Municipalité

Le Président passe la parole à la Municipalité. M. Philippe REZZONICO fait lecture des conclusions dudit préavis municipal.

« En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs :



- Vu le préavis municipal no 2-2018,
- Oûi le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2017
2. d'adopter les comptes tels que présentés, avec un déficit de Fr. 189'159.41
3. d'en donner décharge à la boursière
4. d'en donner décharge à la Municipalité
5. de donner décharge de son mandat à la commission de gestion

6. Préavis N° 02-2018 : Compte 2017 – Rapport de la commission de gestion

Le Président passe la parole à la Commission de gestion. Mme Doris CHRISTEN, rapporteuse, donne lecture intégrale du rapport de ladite Commission.

Le rapport énumère les préavis qui ont eu des incidences sur l'exercice 2017, à savoir :

No 04-2012 « Extension du réseau du gaz et du télé-réseau SEFA Bauloz »

↳ état: presque terminé

No 01-2015 « Aménagement de la place de la Vernette - Crédit d'étude »

↳ état: en cours.

No 03-2015 « Demande de Crédit-Equipements adduction d'eau et de gaz - Quartier Closez-à-l'Orbannaz / Détournement du collecteur EC PGEE520-Avenue de la Rosière »

↳ état: terminé

No 01-2016 « Réfection de la route de Bauloz »

↳ état: en cours de bouclage

No 03-2016 « Réseau du gaz, route de Longirod »

↳ état: en cours de bouclage

No 07-2016 « Crédit d'étude - bâtiment scolaire »

↳ état: en cours. La CoGes relève toutefois un dépassement de CHF 100'000.-

N° 05-2017 « Autorisation de travaux - Réfection de la Grand 'Rue »

↳ état: en cours

No 02-2017 « Vestiaires abris PC - projet d'assainissement »

↳ état: pas encore débuté

En outre, voici un résumé succinct des différents points du rapport.



Conseil communal de Gimel

Résultat de l'exercice

L'exercice comptable 2017 se solde par une **perte de CHF 189'159.-**

Finance

Une hausse des revenus est constatée et s'explique par une augmentation des **recettes fiscales**.

Domaine et bâtiment

Une augmentation des charges liées à des **travaux débardage** et frais liés au **groupement forestier de la Saubrette** est constatée.

Une charge plus importante que celle budgétée est constatée s'agissant des frais d'électricité et de chauffage de **l'Hôtel de l'Union**.

Travaux

Le montant des charges s'avère plus élevé en raison des chutes de neige et de la sous-traitance liée à des absences de personnel. Le montant des produits est également plus élevé en raison d'indemnités perçues pour un employé communal ainsi que l'augmentation de revenus liés aux taxes d'introduction, de raccordement et d'épuration.

En matière d'égouts et d'épuration, les coûts d'élimination sont relativement élevés à cause de la qualité des boues. L'avenir de la **STEP de Gimel** sera étroitement lié au projet de la STEP intercommunale d'Allaman.

Concernant le **quartier Closez-à-l'Orbannaz**, la Commune reprend à sa charge l'achèvement de certains ouvrages moyennant le versement d'un montant de CHF 33'000.- par le syndicat AF.

Instruction publique et cultes

Les charges sont supérieures aux prévisions pour un montant de CHF 77'660.- en raison, principalement, de l'augmentation de la participation auprès de **l'ASSAGIE**. La difficulté à prévoir l'évolution du nombre d'habitants et d'élèves en est la cause. Le coût par élève a, quant lui, sensiblement baissé durant l'exercice.

Etude de la CoGes durant l'année

La CoGes a étudié de manière approfondie le **fonctionnement de la déchetterie**, à savoir : processus général du traitement des déchets, le transport et autres systèmes de récoltes des déchets.

En matière de **déchets verts**, dès 2018 les gazons doivent être séparés des autres déchets verts. Une étude pour un **broyeur** est actuellement en cours. En matière de **plastiques**, aucune valorisation n'est faite, la Sadec ne propose rien dans ce sens.

Tant le **système de Molok** que le **système au poids** sont jugés trop coûteux. La **taxe ordure pour entreprise** se fait sur estimation du volume déterminé par l'entreprise elle-même. Un contrôle est effectué par le personnel de la déchetterie. La CoGes relève une **baisse des coûts** par rapport aux années précédentes même au regard de l'augmentation de la population. L'étude fut clôturée par une visite de la société **Tridel**, à Lausanne.

Eclairage public

La CoGes relève que certains nouveaux quartiers sont déjà équipés avec des nouvelles **technologies favorables à des économies d'énergie** ainsi qu'à une diminution de la pollution lumineuse. Une étude est en cours pour le renouvellement complet du **parc de l'éclairage public**.



Lecture faite du rapport, le Président passe la parole à l'assemblée.

M. Pierre-Yves CORREVON: concernant le préavis 07-2016 « Crédit d'étude - bâtiment scolaire », l'excès de dépense de CHF 100'000.- constaté va-t-il péjorer la facture finale du collège ?

Mme la Syndique Sylvie JUDAS rassure l'intéressé en précisant que l'excès correspond à une avance consentie dans un souci d'optimisation du temps. Le projet a été globalement bien géré de sorte qu'aucun dépassement de coût n'est à craindre.

M. Cyril MESSIEUX: s'enquière du fonctionnement de la facturation des frais d'électricité et de chauffage en faveur de l'Hôtel de l'Union ainsi que de la séparation, désormais, entre les "déchets verts" et le gazon.

Mme Pascale DUCRET: explique qu'en raison d'une mauvaise isolation, un arrangement – qui trouve son origine du temps de la famille Barras – vise à vendre à prix coutant la fourniture de gaz. Une réduction (consentie à l'époque) s'explique aussi par une occupation partielle des surfaces du bâtiment, situation qui n'a plus cours aujourd'hui d'où une réflexion future sur cette question.

Madame Anne-Laurence BERGER: répond qu'en raison des "jus de gazon", il n'est plus permis de les laisser stagner à même le sol en raison des infiltrations possibles dans le terrain. Il s'agit-là de l'unique raison justifiant cette mesure.

7. Préavis N° 02-2018 : Compte 2017 – Adoption des comptes et décharge

La parole n'étant plus demandée, le Président fait passer au vote le préavis 02-2018. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

M. Philippe REZZONICO remercie le Conseil pour la confiance témoignée ainsi que l'excellente collaboration avec la Commission de gestion. Un remerciement également en faveur de Madame DUCRET pour son engagement et son professionnalisme. La situation des finances communales sera toutefois suivie de près dans le cadre de l'élaboration du budget 2019 et ce en raison des effets liés à l'entrée en vigueur, l'année prochaine, de la réforme (cantonale) sur l'imposition des entreprises (RIE3). Selon les projections actuelles, les pertes fiscales sont évaluées à 132 millions ce qui obligerait les communes à revoir à la hausse leurs taux d'imposition. Pour Gimel, nous parlons d'une somme de CHF 240'000.- représentant 4 points d'impôt. Des négociations sont actuellement en cours entre les Communes et le Conseil d'Etat.

8. Renouvellement du bureau : nomination du Président, nomination du Vice-Président, nomination des scrutateurs et nomination des scrutateurs suppléants

Election du Président

M. le Président Alain BUSSARD, au terme de sa deuxième année à la tête du Conseil ne se représente pas.

M. Jean-Marie PACHE présente Mme Christelle DEBONNEVILLE. Membre du bureau et actuelle vice-Présidente du Conseil, l'intéressée jouit d'une expérience riche d'une quinzaine d'années au sein du notre législatif communal. Ses compétences, son entregent et sa bonne humeur sont mis en avant pour répondre aux défis de la fonction.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions de l'article 12 alinéa 2 et avec l'accord unanime des membres, Mme Christelle DEBONNEVILLE est élue tacitement par acclamation. La Présidente élue adresse quelques mots de remerciements à l'issue de son élection.

Election du vice-Président



Conseil communal de Gimel

Le Président passe la parole à l'assemble afin de proposer des candidatures.

M. Pierre-Yves CORREVON présente M. Eric MARCHESE. Né à Paris en 1960, ingénieur biochimiste de formation, il s'est établi à Gimel en 1992 où il y fonde sa famille. Engagés dans plusieurs sociétés locales telles que la gymnastique de Gimel, le ski club ou encore l'ADIG, l'intéressé est membre du Conseil communal depuis 2006.

En l'absence d'autres candidatures, M. Eric MARCHESE est élu tacitement par acclamation. Le vice-Président élu remercie l'assemblée.

Election des scrutateurs

Le Président rappelle que cette fonction est actuellement occupée par M. Thomas BAERISWYL et Mme Carole BOURGEOIS. Cette dernière a d'ores et déjà manifesté la volonté de ne pas se représenter.

Le Président passe la parole à l'assemble afin de proposer des candidatures.

M. Jean-Luc BIGNENS présente M. Thomas BAERISWYL ainsi que Mme Stéphanie LE COULTRE.

En l'absence d'autres candidatures, M. Thomas BAERISWYL ainsi que Mme Stéphanie LE COULTRE sont élus tacitement par acclamation.

Election des scrutateurs suppléants

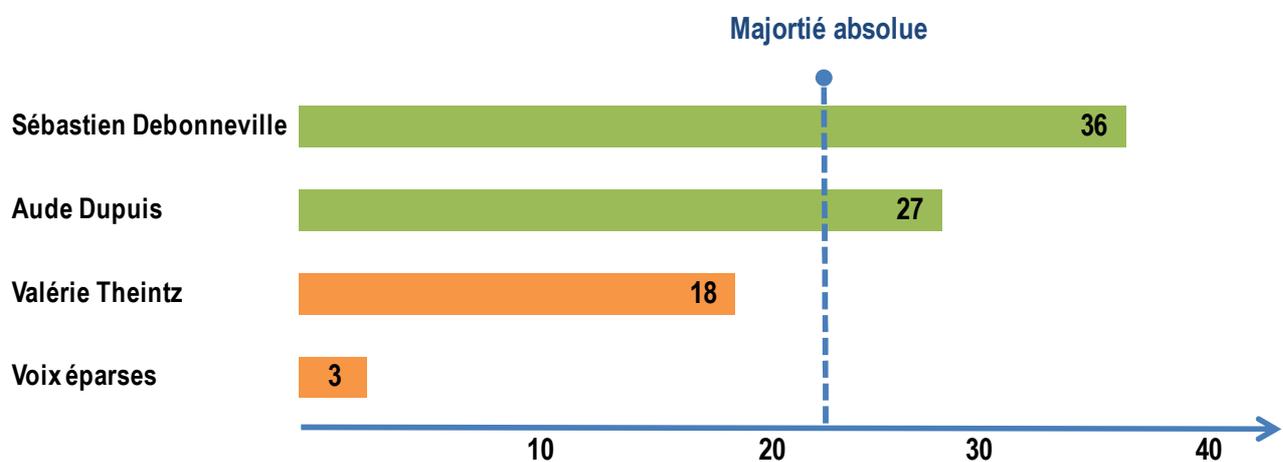
Le Président rappelle que cette fonction est actuellement occupée par Mme Stéphanie LE COULTRE et M. Sébastien DEBONNEVILLE.

Le Président passe la parole à l'assemble afin de proposer des candidatures.

M. Daniel EGLI présente Mme Valérie THEINTZ active au sein du Conseil communal depuis 7 ans.

M. John REYMOND présente M. Sébastien DEBONNEVILLE ainsi que Mme Aude DUPUIS.

Le nombre de candidats étant supérieur au nombre de sièges, une élection par bulletin secret est réalisée. Les suffrages obtenus, lors du 1^{er} tour, sont les suivants :





Sont élus, dès le premier tour, à la majorité absolue, M. Sébastien DEBONNEVILLE avec **36** suffrages et Madame Aude Dupuis avec **27** suffrages.

9. Informations de la Municipalité

M. Philippe REZZONICO : déplore des déprédations dans le bois de la pépinière. Des arbres ont été coupés à la hache et invite toute personne porteuse d'informations à le contacter.

M. Laurent GUIGNARD :

- [point 1 – patrouilleuses scolaires] le plan de sécurisation aux abords des écoles se précise ainsi que la zone de dépôt aux abords du "Marais 3". La répartition des 4 patrouilleuses se fera vraisemblablement comme suit : nouveau passage piéton devant "Marais 3"; place de la Vernette, zone "Fontaine" et devant l'école zone "Marais 3". Au surplus, le chemin menant à l'école demeure sous la responsabilité des parents.
- [point 2 – accueil parascolaire des enfants 1P à 6P]
Pour les **1P-3P**, l'UAPE Marais'Cré se charge de l'accueil le matin, midi et après l'école.
Pour les **5P-6P**, sans changement, cantine à midi et UAPE après l'école.
Dès la rentrée à venir, augmentation de la capacité de l'accueil combiné UAPE / Cantine scolaire passant de 36 à 48 enfants.
Les **4P** pour lesquels il n'y a plus de place à l'UAPE sont nourris et encadrés dans le cadre de la cantine scolaire. L'ouverture d'une structure à Essertine dès 2019 est prévue (si tout se passe bien).
- [point 3 – agences d'assurances sociales (AAS)] Les agences d'Aubonne et de Saint-Prex seront fermées dans le cadre d'une réorganisation au niveau du district. Les nouveaux locaux se trouveront désormais à Morges.

M. Philippe REYMOND: relève l'engagement des sapeurs-pompiers dans la cadre des intempéries qu'a connues la Ville de Lausanne et remercie vivement les personnes engagées ainsi que son commandant.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : exprime sa désapprobation suite à la diffusion, par le bureau du Conseil, du rapport d'activité de M. Grégoire BORBOËN portant sur le centre des jeunes sans l'accord préalable de la Municipalité. Certains points comportent des considérations personnelles jugées diffamatoires à l'endroit de personnes citées et non préalablement informées. De par sa qualité d'employé communal, l'intéressé est soumis au secret de fonction, raison pour laquelle M. BORBOËN sera prochainement entendu par la Municipalité. Madame la Syndique précise enfin qu'aucune réponse ne sera donnée, en l'état, sur d'éventuelles questions du Conseil portant sur ledit rapport.

10. Divers et propositions individuelles

M. Jean-Jacques CLERC: remercie la Municipalité pour les travaux réalisés sur la zone sud du cimetière communal. Le résultat est très satisfaisant.

M. Pierre-Yves CORREVON : se joint aux propos de M. CLERC au sujet du cimetière. Dans un autre registre, l'intéressé relève que le revêtement du "chemin des écoliers" au Closez-à-l'Orbannaz se dégrade. C'est d'autant plus surprenant qu'un nouveau trottoir situé entre les deux barres d'immeubles arrivant perpendiculaire sur le chemin été réalisé avec un revêtement identique.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS répond qu'une étude a été confiée au bureau Ansermet et qu'une information a été faite aux riverains pour limiter les dévers de leurs eaux pluviales sur le chemin.



Conseil communal de Gimel

M. Cyril MESSIEUX: s'enquiert du nombre d'élèves présents aux cuisines scolaires lors des repas de midi.

M. Laurent GUIGNARD répond que le nombre varie en fonction des jours de la semaine entre une vingtaine de 5P-6P et une vingtaine de 7P-8P. Les jours où le Petit Chœur répète, ce nombre augmente de 30 à 40 enfants. La cantine scolaire est ainsi utilisée à sa quasi-pleine capacité.

M. Jean-Marie PASCHE : regrette que la dernière séance du Conseil ne soit pas déroulée sur un autre site comme annoncé précédemment et s'interroge sur les raisons de cette volte-face. L'intéressé souhaite également savoir ce qu'il advient du remplacement du poste occupé par M. Jean-Daniel REYMOND qui a fait valoir son droit à la retraite.

M. Alain BUSSARD : répond que le choix du site proposé pour la dernière séance de l'année de législature n'a pas rencontré l'aval de la Municipalité.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : à l'issue de la campagne de recrutement, aucun candidat n'a pu être engagé. La Commune s'est ainsi tournée vers une société de placement. M. Olivier DELOR, porteur d'un CFC de paysagiste a ainsi été recruté pour la période estivale. Les parties se laissent l'été pour définir la suite qu'elles entendent donner à cette collaboration. Son arrivée a donné un nouveau souffle à l'équipe et l'intéressé est satisfait de travailler pour notre commune en dépit de l'éloignement de son domicile.

M. Jean-Claude MAGNIN: demande si la Commune dispose d'un plan de cheminement piétonnier intra et extramuros comme aide à la décision en matière d'aménagement routier et piétonnier.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS prend acte de la question et entend se renseigner.

M. Pierre-Yves CORREVON: souhaite savoir ce qu'il advient des travaux à proximité du pont de la Saubrette qu'il trouve anormalement long.

M. Philippe REZZONICO : explique que des câbles appartenant à Swisscom ainsi qu'à la Romande Energie ont été endommagés lors des travaux, retardant d'autant ces derniers. Des modifications du projet initial a eu pour conséquence un approfondissement du lit de la Saubrette. La cessation des travaux devrait toutefois intervenir d'ici une quinzaine de jours.

Mme Christelle DEBONNEVILLE : demande ce qu'il en est des problèmes d'infiltration d'eau dans la salle de rythmique et souhaite également savoir quand le début des travaux d'aménagement de la Grand'Rue va intervenir.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS a rencontré des représentants de la Romande Energie ainsi que des personnes à l'origine du projet de la salle de rythmique. La dilatation des joints de fixation des panneaux photovoltaïques est la cause du problème. Une remise en l'état à la charge de la société est prévue.

Pour ce qui concerne la réfection de la route, 5 entreprises ont répondu à l'appel de ce marché public. Le bureau Sabert étudie actuellement les offres reçues.

Mme Sophie CROISIER: souhaite savoir comment le bureau du Conseil compose les commissions dont il nomme les membres.

Le Président Alain BUSSARD répond que le bureau, sur la base de la liste des membres, sélectionne des personnes aux profils variés de façon à constituer un panachage d'opinion. Il veille à assurer un tournus au sein des membres du Conseil et anticipe les éventuels problèmes de récusation.

Mme Sophie CROISIER relève que le bâtiment en construction au collège du Marais est fréquemment allumé à des heures durant lesquelles le personnel de chantier est absent.

Madame la Syndique Sylvie JUDAS répond que la remise des clés aura lieu le 10 juillet de sorte que dans l'intervalle, c'est aux entreprises sur site d'être attentives aux économies d'énergie. La Municipalité a déjà signalé le problème.



Conseil communal de Gimel

M. Florian MAGNIN: souhaite savoir si les causes à l'origine du sinistre à la place de jeux située devant le bâtiment multifonctions ont pu être déterminées.

M. Laurent GUIGNARD informe que des plaintes ont été déposées tant par la Commune que par l'association Accueil de l'Enfance Montherod-Aubonne (AEMA). Dans l'intervalle, il convient de conserver une certaine réserve et d'attendre l'issue de ces dernières. Le jeu endommagé sera remplacé.

M. le Président Alain BUSSARD prononce son discours de fin d'année de législature en rappelant, notamment, les activités réalisées par le Conseil durant l'année écoulée. Un remerciement particulier pour Mmes Mélissa GONCALVES et Carole BOURGEOIS qui quittent le bureau du Conseil.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS prononce, à son tour, son discours de fin d'année de législature en mettant en avant les projets d'envergures portés par la Municipalité. Un remerciement particulier à la Commission de gestion, au Président sortant, M. Alain BUSSARD ainsi qu'à la Présidente élue, Mme Christelle DEBONNEVILLE. A noter que M. Philippe REYMOND occupera la fonction de Vice-syndic à compter du 1^{er} juillet 2018.

Le Président invite les conseillers à venir prendre possession de leur enveloppe contenant leurs jetons de présence et remercie les employés pour la préparation de la salle et l'agencement de l'apéritif à venir.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 21h40.

Le Président

Le Secrétaire

Alain Bussard

Florian Magnin